

LETTRE DE SOUTIEN AU PROJET D'ARCELORMITTAL FRANCE MARDYCK : ACIERS ELECTRIQUES

21/09/2022

Contexte

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Mouvement des entreprises de France Côte d'Opale est une organisation patronale territoriale, représentant les entreprises adhérentes auprès de la société civile.

Le MEDEF Côte d'Opale participe aux débats économiques et sociaux du Littoral, et est particulièrement investi dans le domaine de l'environnement industriel depuis 30 ans.

Il assure le secrétariat de l'Association pour la Gouvernance de la Plate-forme Industriale-Portuaire de Dunkerque (AG2PDK), coordonne le collège Industrie au sein du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industriel (SPPPI) Côte d'Opale Flandre, siège à la CLI nucléaire de Gravelines et à ATMO Hauts-de-France.

Les réglementations européennes (*Le pacte vert*) et françaises (*SNBC, Loi climat & résilience*) doivent nous permettre d'atteindre la neutralité carbone en 2050 afin de limiter les conséquences du changement climatique.

L'ambition de l'Europe est claire. Dans la continuité de son objectif « Fit for 55 », elle a voté en juin 2022 la fin des ventes de véhicules thermiques neuf pour 2035.

En France, le Président de la République s'est fixé un objectif ambitieux dans le cadre de France 2030 : produire 2 millions de véhicules électrifiés par an.

Pour réussir cette transition vers une mobilité décarbonée, la France doit attirer des investissements dans de nouvelles chaînes de valeur.

Plusieurs constructeurs automobiles ont annoncé leur intention de produire 100% de véhicules électriques en 2030. Les besoins en aciers électriques vont bondir et l'industrie doit se tenir prête à répondre à la demande nationale et européenne dès 2025. ARCELORMITTAL FRANCE estime le besoin annuel est estimé à 451 000 tonnes.

La mobilité électrique est un projet de territoire dans les Hauts-de-France. La région accueille déjà un cluster de constructeurs automobiles.

C'est dans ce contexte que le Mouvement des entreprises de France Côte d'Opale apporte son soutien au projet porté par ARCELORMITTAL FRANCE d'implantation de 5 nouvelles lignes de production d'acier électrique sur son site de Mardyck. Cette nouvelle filière serait une opportunité en termes de compétitivité, d'attractivité et d'emplois. Elle s'inscrira dans l'écosystème en construction dans la région et plus généralement en Europe.

Le projet du groupe ARCELORMITTAL FRANCE représente un investissement de grande ampleur sur son site de Mardyck. Il offre également des perspectives d'avenir à un site industriel fondé il y a près de 50 ans. L'ambition du groupe est de produire 200 000 tonnes d'aciers électriques à l'horizon 2024, en plus de la production actuelle de 100 000 tonnes sur le site de Saint-Chély d'Apcher en Lozère. Cet acier servira notamment à construire les composants des moteurs électriques pour l'automobile ou des moteurs industriels.

ARCELORMITTAL FRANCE vise 2024 pour le lancement de la phase 1 (mise en service des lignes de production « aval »). L'entreprise doit de se positionner dès maintenant sur ce marché en plein essor pour répondre rapidement à la demande. Elle a choisi d'investir en France, dans l'écosystème des Hauts-de-France, au plus près des sites de production de véhicules électriques.

Les nouvelles lignes de production d'acier électrique seront installées majoritairement dans des bâtiments existants. Seuls 6 320 m² de bâtiments seront construits sur des surfaces déjà imperméabilisées. En plus de l'intérêt économique d'une telle mesure, cela permet de réduire l'impact environnemental du projet et de préserver la réserve ornithologique présente sur le site.

Le site de Mardyck procure un avantage stratégique car il permet l'optimisation des flux en provenance des fournisseurs, et à destination des différents clients constructeurs automobiles. Les lignes ferroviaires directes avec le site de Grande-Synthe et avec le réseau SNCF permettront de limiter les flux routiers en ajoutant un nouveau train d'expédition par jour.

Fort de son expérience sur son site de Saint-Chély d'Apcher, le groupe projette un développement croissant dans les prochaines années et prévoit la création de 100 emplois directs. Grâce à un parcours de formation sur des lignes en service, l'entreprise formera ses salariés en condition réelle. Cet avantage sera bénéfique pour l'acquisition de nouvelles compétences et également pour la maîtrise des outils et des risques.

L'impact environnemental du projet sera contenu dans l'enceinte du périmètre d'exploitation existant. Pour évaluer les impacts le site de Mardyck peut s'appuyer sur le retour d'expérience de Saint-Chély d'Apcher. Il faut toutefois noter que le projet va entraîner une augmentation significative de la consommation d'eau (+ 30%) et d'électricité (+70%). Les estimations présentées seront probablement réévaluées lors des études de détails considérant les enjeux énergétiques et économiques actuels et futurs.

Sur le terrain des risques industriels, l'entreprise conservera son statut ICPE sous le régime de l'autorisation. Les nouvelles lignes de production n'engendreront pas de processus nécessitant une modification du statut du site.

Dans un contexte international tendu, nous pensons que la France se doit de soutenir les entreprises qui investissent sur son territoire dans des projets en accord avec la transition écologique et énergétique. La France a besoin que son industrie soit soutenue par les acteurs du territoire pour que nous atteignons ensemble l'objectif de la neutralité carbone en 2050.

Le MEDEF Côte d'Opale soutient ARCELORMITTAL FRANCE Mardyck dans son projet alliant l'esprit d'entreprendre et le développement économique en agissant pour une croissance responsable.

